

DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 30 avril 2019

Au cours de sa séance du 30 avril 2019, le Conseil a notamment :

COMPTES 2018

- décidé d'adopter les messages et commentaires concernant les comptes 2018 de la municipalité et des services industriels.

PLAN COMPTABLE HARMONISE

- informé que la Commune de Fully a été désignée comme commune pilote par le Conseil d'Etat (7 communes du Valais romand et 3 du Haut-Valais) pour le passage au MCH2 (modèle comptable harmonisé) et que l'objectif du groupe de travail cantonal est que l'ensemble des communes présentent leurs états financiers sous ce modèle dès le budget 2022.

SWISSCOM – 5G

- décidé de suspendre les demandes jusqu'à réception de plus amples informations.

URBANISME

- décidé de renouveler le contrat 2019 de mandat de géomètre au bureau Géo2rives.

NATURALISATIONS

- validé les préavis de la commission naturalisation pour 4 dossiers qui ont été acceptés.

BÂTIMENTS – PETITE ENFANCE

- adjugé les travaux de fourniture et de pose des vestiaires à l'entreprise Raymond Dorsaz à Fully
- adjugé les travaux de fourniture et de pose de la mezzanine à l'entreprise Raymond Dorsaz à Fully

PAROISSE

- fait part des nouvelles nominations pastorales dans le secteur des Deux-Rives :
 - o l'abbé Rémy Delalay, curé in solidum avec les curés Bruno Sartoretti et Robert Zuber pour l'ensemble des 6 paroisses du secteur
 - o Mme Véronique Bossi, assistante pastorale à 70 % dans le secteur des 2 rives.
- approuvé les comptes 2018 de la Paroisse protestante du Coude du Rhône et pris acte que la Commune devra payer une participation supplémentaire 2018 de Fr. 4'200.- à la paroisse protestante.

CONSTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes :

Requérants : 05/18 Bachmann Pierrette et Guy, Rue des Condémines 45 - 1926 Fully

Objet : Construction d'une cave, d'une pergola, d'un mur et de murs de clôture.

Situation : Le Mortorey – Rue des Condémines, Folio 24, parcelle n°8134, zone coteau

Requérante : 211/18 Fleutry Danielle, Rue des Follatères 29 - 1926 Fully
Objet : Rénovation de la toiture d'un bâtiment existant sans modification de hauteur, avec installation de capteurs solaires photovoltaïques.
Situation : Branson – Rue des Follatères, Folio 4, parcelle n°714, Zone hameau

SERVICES INDUSTRIELS

- informé qu'au lieu des redevances RPC pour les panneaux photovoltaïques installés sur le Cycle d'orientation, il y a eu un versement d'une rétribution unique de Fr. 55'000.- pour 2019.
- informé des coûts d'électricité suivants pour les bornes électriques : le coût par kwh est de 30 cts/kwh pour les abonnés VALT.
- informé qu'il faut compter 10 cts pour recharger un vélo électrique.

JARDINS PAROISSIAUX

- adjudé les travaux d'aménagements extérieurs des parcelles Nos 5591 et 5602 à l'entreprise Bender Emmanuel SA.

TRAVAUX PUBLICS

- décidé d'attribuer les travaux du Pont du Gd-Blettay à l'entreprise Roduit construction

PERSONNEL COMMUNAL

- pris acte de la démission de Mme Maria da Gloria Laranjo Ferreira Monteiro de son poste d'auxiliaire de nettoyage.